

Vente de Polymer

Nous constatons aujourd'hui que le député de York-Sud a montré clairement à la Chambre et au pays que son parti et lui-même sont décidés à appuyer le gouvernement pour toutes ses prétendues mesures législatives importantes. Nous avons maintenant la preuve qu'il existe en fait un gouvernement de coalition dans notre pays, et le député de York-Sud n'a laissé aucun doute sur la situation actuelle, et a dit clairement que c'est ce à quoi notre pays et les députés doivent s'attendre pour les jours à venir.

Des voix: Ce sont des brancardiers.

M. Baldwin: Considérons très brièvement cette question d'uniformité d'attitude. A l'époque où le bill sur la Corporation de développement du Canada fut présenté à la Chambre, j'ai invoqué le Règlement en disant qu'il fallait l'examiner comme un projet de loi hybride, car il regroupait des éléments d'ordre public et d'ordre privé. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) m'a appuyé. Des amendements furent proposés au moment de la deuxième lecture. Le Nouveau parti démocratique proposa un amendement et notre parti en proposa un également. L'amendement que j'ai moi-même proposé invitait au renvoi du fond du bill au comité, pour étude. Le gouvernement a rejeté cette invitation. Dans le débat de deuxième lecture, le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a dit très clairement que nous nous opposions à cette mesure principalement parce qu'elle permettait à la Corporation de développement du Canada de prendre possession de Polymer. Notre point de vue était également celui du NPD. C'est précisément le point de vue que le député de Selkirk (M. Rowland) a exprimé sur cette proposition dans un discours que j'estime excellent, en date du 23 février 1971, ce dont fait foi le hansard à la page 3679. Dans la dernière phrase du paragraphe, il résume sa pensée en ces termes:

Qu'y a-t-il d'équitable là-dedans?

Il parlait de la vente de Polymer par le gouvernement à la Corporation de développement du Canada.

Le parti créditiste qui, maintenant, ne sait pas très bien quelle position adopter—ce qu'il a fait pendant toute cette session—a également pris ce parti. Le député d'Abitibi (M. Laprise) au nom de son parti, a très clairement indiqué qu'il s'opposait aux propositions législatives et qu'il partageait l'opinion du député d'Edmonton-Ouest qui, en parlant en notre nom, a dit que l'une des raisons de notre opposition était le droit qu'avait la Corporation de développement du Canada d'acquérir Polymer. Le chef de l'opposition (M. Stanfield) qui a participé au débat du 2 mars 1971, a dit exactement la même chose lorsqu'il a pris la parole et le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) a fait la même proposition dans un discours très énergique. Voici ce que l'on trouve à la page 3880 du hansard du 2 mars 1971:

Si je vois dans cette proposition une monstruosité c'est deuxièmement parce qu'on propose la vente de quatre sociétés de la Couronne. D'abord la Polymer, qui produit du caoutchouc synthétique et remporte beaucoup de succès;

Voilà précisément la position que nous avons toujours prise et je suis étonné que mes amis, à gauche, pensent maintenant bon de se désolidariser de cette attitude-là.

En comité, après que le bill eut franchi l'étape de la deuxième lecture, on adopta la même attitude. Après l'é-

[M. Baldwin.]

tude au comité, certains amendements furent apportés à l'étape du rapport. L'amendement que nous avons appuyé est celui dont le député du Yukon (M. Nielsen) a parlé et qui proposait de supprimer l'article 39 donnant le droit à la Corporation de développement du Canada d'acquérir Polymer. A l'étape de la troisième lecture, tous les partis de l'opposition ont voté contre. Lorsque le comité des prévisions budgétaires en général fut saisi de cette question récemment, le député du Yukon et d'autres députés de notre parti, s'étant aperçus de ce que le gouvernement avait supprimé jusque-là, ont repris cette question et dit exactement les mêmes choses qu'ils ne cessent de répéter depuis.

Cette motion est donc la conséquence naturelle et le corollaire logique de l'attitude adoptée par notre parti dès le projet de création de la Corporation de développement du Canada, et au cours de tous les débats, y compris le débat de deuxième lecture et le débat de troisième lecture, jusqu'à aujourd'hui. Nous nous sommes sentis obligés de prendre cette disposition naturelle, logique et inévitable, à cause de l'attitude que nous avions adoptée dans le passé. En ce qui nous concerne, nous aurions failli à notre devoir si, connaissant les faits, nous n'avions pas adopté cette attitude. J'admets volontiers qu'il n'est pas possible au Parlement, ou du moins à la Chambre, par l'intermédiaire d'une motion de ce genre, d'empêcher la vente. Pour cela, il faudra un nouveau Parlement et un nouveau gouvernement. Je ferai remarquer à mes amis de gauche qui prétendent—et en cela, je suis tout à fait d'accord avec le député de York-Sud—que cette motion ne saurait entraîner l'annulation de la vente, que si elle devait cependant nous apporter un nouveau gouvernement, elle aurait, certes, joué un rôle assez important dans cette affaire.

M. Sharp: Alors, annuleriez-vous la vente?

M. Stanfield: A ces conditions, prenez-en ma parole. Soyez sans inquiétude.

M. Baldwin: Précisément. C'est l'attitude que nous avons prise dès le début, et pour des raisons justes et valables, et je crois que le député du Yukon et d'autres qui prendront la parole montreront pertinemment pourquoi elle s'impose. Les porte-paroles ministériels n'ont certainement pas prouvé le bien-fondé de l'affaire. Le fardeau de la preuve leur revient. Ils se sont soustraits minablement à cette obligation. A moins qu'ils n'aient encore quelques bons porte-parole de leur côté, ils font une très mauvaise affaire pour les Canadiens, je pense.

• (1640)

Quant à la question du député de York-Sud au sujet des mesures législatives qui attendent une approbation, nous concluons d'après ce qu'il a dit qu'il est prêt à voir survivre le Parlement indéfiniment dans le faible espoir que le gouvernement, qui s'est montré si négligent, si incapable dans l'exercice de ses fonctions parlementaires, saisira la Chambre des projets de loi qui s'imposent d'urgence au pays. En ce qui nous concerne, nous sommes prêts dès cet instant-ci à nous engager formellement pour que les deux bills qui en sont actuellement à leurs derniers stades, soit le bill sur la sécurité de la vieillesse et celui sur les allocations aux anciens combattants, aient la chance de franchir les dernières étapes pour leur adoption advenant que le gouvernement soit renversé.